ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Non soutenu

AMENDEMENT

N º CS616

présenté par M. Meurin

ARTICLE 27

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de création d'un Haut Conseil à la simplification pour les entreprises est l'exemple même de la bureaucratisation et de la sur administration dont souffre la France. On ne simplifie pas la vie économique avec une énième agence consultative financée par la dépense publique. Il revient au Gouvernement de solliciter directement les entreprises concernées sans avoir à passer par le cadre de la loi et un haut conseil.